



ARRÊTÉ n°2023/00899 du 10 mars 2023

actualisant la composition
du collège des « Riverains ou associations dans le périmètre du site »
au sein de la commission de suivi de site (CSS) pour le dépôt pétrolier
exploité par EG Retail (France) SAS (ex DELEK France)
5, rue Tortue à VITRY-SUR-SEINE

LA PREFETE DU VAL-DE-MARNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L125-2, L125-2-1, R125-8-1 à R125-8-5 ;

VU le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022/02123 du 14 juin 2022 modifiant les dispositions relatives à la composition de la commission de suivi du site pour le dépôt pétrolier exploité par EG Retail (France) SAS (ex DELEK) 5, rue Tortue à VITRY-SUR-SEINE ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022/03782 du 14 octobre 2022 portant délégation de signature à Mme Martine LAQUIEZE ;

VU le message électronique adressé par GRTgaz le 13 octobre 2022 ;

VU le compte-rendu de la commission de suivi de site du 29 novembre 2022 ;

VU le message électronique adressé par la SNCF le 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que GRTgaz n'a plus vocation à siéger au sein du collège des « Riverains ou associations dans le périmètre du site », la canalisation de gaz qui passait à proximité du dépôt pétrolier n'étant plus exploitée ;

CONSIDERANT que la SNCF n'est pas représentée au sein de ce collège en qualité de transporteur ;

CONSIDERANT que par conséquent il convient d'actualiser la composition de ce collège ;

CONSIDERANT que cette actualisation ne modifie par le nombre de membres (6) du collège concerné et qu'elle ne nécessite donc pas l'aménagement de la répartition des voix pour le vote des décisions de la commission;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Les dispositions relatives à la composition du collège « Riverains ou associations dans le périmètre du site » de la commission de suivi de site (CSS) pour le dépôt pétrolier exploité par EG Retail (France) SAS (ex DELEK France) 5, rue Tortue à VITRY-SUR-SEINE, sont remplacées par les dispositions suivantes :

Collège « Riverains ou associations dans le périmètre du site » (6 membres)

- Le responsable d'exploitation du site EDF à Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable du site de la SNCF (TechniCentre les Ardoines) à Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable du site de la RATP à Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable d'exploitation du poste RTE (ARRIGHI) de Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable d'exploitation du site SANOFI de Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable d'exploitation pour la canalisation d'approvisionnement TRAPIL à Vitry-sur-Seine, ou son représentant

ARTICLE 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2022/02123 du 14 juin 2022, demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour la Préfète et par délégation,
La Sous-préfète de l'Hay-les-Roses



Martine LAQUIEZE